Édition non officielle

lecalame.info

Le Calame

القلم

Débat / Courrier

7 novembre 2026

Débat / Courrier

Individuation de la propriété et commerce du sol ?



Voici la réponse de Gemini (l'IA de Google) à cette question. On notera, incidemment ici, qu'en dépit des frayeurs, légitimes, qu'inspire leur envahissement dans la conduite des affaires humaines, les IA ont tout de même des qualités : notamment celle d'être dépourvues d'intérêt personnel...

« L'individuation de la propriété du sol (le passage de terres communes ou tribales à des parcelles individuelles closes) et son commerce (sa transformation en marchandise spéculative) constituent

Suite en page 2

En bref

Le secteur informel en Mauritanie : l'organiser plutôt que le combattre

Le secteur informel occupe une place essentielle dans l'économie mauritanienne. Petits... **p. 10**

Pour sortir de l'oubli et faire entendre leur voix : Les autorités administratives retraitées s'organisent

Une initiative mérite aujourd'hui une attention particulière en Mauritanie : celle des... **p. 11**

La décentralisation à l'épreuve du terrain

Longtemps considérée comme un slogan, la décentralisation est devenue, ces dernières... **p. 12**

Débat / Courrier

SOS-Esclaves: Communiqué de presse

SOS-Esclaves salue l'adoption par Son Excellence le Président de la République de l'organisation d'une cérémonie nationale d'hommage à feu Boubacar Ould Messaoud, militant des droits humains

C'est avec un profond sentiment de

Suite en page 3

Débat / Courrier

Lettre ouverte à S.E.M. le président de la République: La zakat : Une manne financière inespérée pour l'Etat.Par Moussa Hormat Allah, professeur d'université, lauréat du Prix Chinguitt

J'ai été, voilà déjà une quinzaine d'années, l'instigateur de la création d'une Administration nationale de la

Suite en page 5

Débat / Courrier

Forum des Mauritaniens de l'étranger : Le véritable test commence maintenant.Ahmed Mohamed Hamada, écrivain et analyste politique

Il est relativement facile d'organiser un forum, de réunir des représentants de la diaspora, des experts et des responsables, d'écouter les différentes interventions et d'aboutir à

Suite en page 7

Suite de la page 1

Suite : Individuation de la propriété et commerce du sol ?

les piliers de l'économie moderne occidentale, sacralisés par des textes comme le Code civil français. Cependant, de nombreux juristes, économistes et écologistes soulignent que cette approche traite le sol — support fini du vivant et bien commun — comme un simple actif financier, ce qui engendre des méfaits majeurs structurés autour de trois grands axes.

1. La crise écologique et la destruction des écosystèmes

Considérer la propriété individuelle comme un droit "absolu" (l'article 544 du Code civil français) dissocie la responsabilité environnementale de la jouissance légale.

Le « droit de détruire » : un propriétaire individuel a légalement le droit d'épuiser ses terres, de pratiquer des coupes rases de forêts, ou d'artificialiser son sol, même si cela dégrade la biodiversité globale ou perturbe le cycle de l'eau.

L'incompatibilité avec les flux naturels : la Nature fonctionne par écosystèmes interconnectés (nappes phréatiques, corridors de migration). Découper la terre en grilles géométriques individuelles brise ces dynamiques globales au profit d'intérêts privés à court terme.

2. L'exclusion sociale et la précarité économique

La marchandisation du sol modifie profondément le rapport des populations à leur espace de vie.

La spéculation foncière et immobilière : la terre n'est plus valorisée pour son utilité réelle (nourrir, loger) mais pour sa plus-value financière potentielle. Le commerce de la terre fait grimper les prix de manière déconnectée des revenus réels, excluant les classes populaires des centres urbains et des terres agricoles fertiles.

La dépossession culturelle et historique : pour les peuples autochtones ou les structures paysannes coutumières (par exemple en Amazonie ou dans certaines régions d'Afrique), l'imposition de la propriété individuelle privatise des ressources autrefois partagées (cueillette, pâturages). Cela détruit les solidarités communautaires traditionnelles au profit de logiques d'endettement.

3. La déconnexion entre valeur et travail (la rente foncière)

L'appropriation privée engendre un mécanisme économique pervers dénoncé historiquement par des économistes comme David Ricardo ou Henry George.

Une richesse sans effort : la valeur d'un sol augmente rarement en raison des efforts de son propriétaire individuel. Elle grimpe grâce aux investissements collectifs de la société (mise en service d'une ligne de métro, d'une école ou d'une route à proximité). Le propriétaire individuel capture ainsi une richesse publique sous forme de rente foncière privée.

Le blocage de l'usage : le commerce du sol permet la rétention foncière. Un acheteur peut laisser un terrain ou un immeuble à l'abandon uniquement en attendant que sa valeur grimpe, privant la collectivité d'espaces habitables ou cultivables.

Synthèse des impacts : de la gestion des ressources à la spéculation

Approche collective / d'usage

Propriété individuelle et commerciale

Subsistance, préservation à long terme, cohésion.

Maximisation du profit, rendement financier.

Bien commun inaliénable partagé par la communauté.

Marchandise stockable, divisible et échangeable.

Risque de mauvaise gestion collective si non régulée.

Inégalités d'accès, crises du logement et crises écologiques.

Pour contrer ces dérives, le droit moderne tente d'imposer des limites par des servitudes d'utilité publique, des lois d'urbanisme (comme le coefficient d'occupation des sols) et des réglementations environnementales. Parallèlement, des mouvements citoyens et des juristes cherchent à réinventer la notion de "biens communs", où le droit d'usage (profiter de la terre pour y vivre ou la cultiver) prime sur le droit de propriété absolue et spéculative.

En Mauritanie, l'individuation de la propriété et le développement du commerce du sol ont été principalement induits par l'Ordonnance 83-127 du 5 Juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale. En abolissant le système de la tenure traditionnelle collective au profit de la propriété individuelle et du domaine de l'État, cette réforme a profondément bouleversé les équilibres économiques, sociaux et politiques du pays. Les conséquences majeures de cette dynamique se déclinent à plusieurs niveaux.

1. Tensions ethniques, communautaires et sociales accrues

Spoliations perçues et conflits communautaires : Les terres arables du Sud (vallée du fleuve Sénégal), historiquement gérées de façon coutumière par les communautés négro-mauritaniennes, sont devenues

Suite en page 3

Suite de la une — suite

Suite de la page 2

Suite : Individuation de la propriété et commerce du sol ?

l'objet de fortes convoitises. La négation des droits ancestraux au profit de l'immatriculation légale a mené à des accusations de spoliation institutionnalisée et a alimenté les graves événements de 1989.

Persistance des logiques féodales : Bien que la loi visait, théoriquement, à émanciper les paysans et les anciens esclaves (Haratines), en leur permettant d'accéder directement à la propriété, la résistance des pouvoirs traditionnels a souvent empêché cette individualisation effective. De nombreux exploitants locaux restent cantonnés à un statut de précarité foncière face aux élites coutumières.

Violences locales récurrentes : La compétition pour la terre engendre régulièrement des affrontements mortels entre communautés ou groupes sociaux (comme les violences de R'kiz ou de Haayre Golleere entre Peuls et Haratines en 2024-2025).

2. Le développement de l'agro-business et l'accaparement des terres

L'intrusion des investisseurs privés : l'ouverture du marché foncier a facilité l'installation d'hommes d'affaires urbains (originaires du Nord du pays) et d'entreprises privées nationales ou étrangères (notamment du Golfe).

Marginalisation de l'agriculture familiale : l'État s'octroie le droit de concéder de larges parcelles à des investisseurs au nom de la rentabilité économique et de l'autosuffisance alimentaire. Cette politique se fait souvent au détriment des petits paysans locaux, privés de leurs terres de culture ou de décrue.

3. La spéculation foncière urbaine et la précarisation du logement

Explosion du commerce du sol : dans les centres urbains comme Nouakchott, la terre est devenue une marchandise hautement spéculative. Les dysfonctionnements administratifs (multiples attributions d'un même lot, falsifications) y multiplient les litiges fonciers.

Marginalisation et exclusion : l'accès au sol étant dicté par le capital financier, les populations vulnérables et les ruraux poussés par l'exode sont relégués vers la périphérie urbaine informelle, dans des zones précaires et inondables.

4. Une dualité juridique et une gouvernance opaque

Coexistence conflictuelle des droits : malgré l'abolition théorique de la coutume, on assiste à un décalage flagrant entre le droit positif étatique et les pratiques quotidiennes des habitants qui continuent de se référer au droit musulman (Chariâa) et aux accords traditionnels.

Pouvoir discrétionnaire de l'Administration : l'absence de cadastres fiables et la complexité des textes juridiques confèrent aux autorités locales (gouverneurs, préfets) un contrôle arbitraire sur l'attribution, le retrait ou la redistribution des terres, propice à la corruption et à l'insécurité juridique.

En somme, si l'individuation et le commerce du sol devaient moderniser l'économie mauritanienne, ils ont plutôt établi une crise de gouvernance foncière. La gestion de cette ressource vitale demeure aujourd'hui l'un des plus grands défis pour la stabilité, la paix sociale et l'unité nationale en Mauritanie. »

Y a-t-il des solutions viables, cohérentes et, surtout, durables à ces déséquilibres ? Nous en reparlerons dans un prochain article, rédigé, lui, par un humain…

Suite de la page 1

Suite : SOS-Esclaves: Communiqué de presse

reconnaissance et de fierté, ainsi qu'une immense gratitude, que le Bureau exécutif de SOS-Esclaves a accueilli la décision de Son Excellence Monsieur Mohamed

Ould Cheikh El Ghazouani, Président de la République, d'adopter l'organisation d'une cérémonie nationale d'hommage à la mémoire d'un grand homme de la Nation et de l'humanité, éminent militant national et doyen du combat pour les droits humains, fondateur de SOS-Esclaves, feu Boubacar Ould Messaoud.

Tout en exprimant sa profonde reconnaissance à Son Excellence le Président de la République pour ce geste national empreint de considération, l'organisation tient à saluer hautement cette décision, qui témoigne d'une juste reconnaissance envers un homme ayant consacré sa vie à la défense de la liberté et de la dignité humaine, à la lutte contre l'esclavage et ses séquelles, ainsi qu'à la promotion des droits humains, de la justice et de l'égalité. Il est demeuré fidèle à ses principes et à ses convictions jusqu'aux derniers jours

Suite en page 4

Suite de la page 3

Suite : SOS-Esclaves: Communiqué de presse

de sa vie.

Cette initiative revêt une importance particulière dans la mesure où elle s'inscrit dans le prolongement de la distinction et de l'hommage officiels précédemment accordés au défunt par Son Excellence le Président de la République, à l'occasion d'une célébration de la fête de l'indépendance nationale. Elle traduit ainsi la reconnaissance des contributions nationales et humanitaires du défunt, ainsi que la place éminente qu'occupe sa personnalité dans la mémoire nationale et la conscience collective des Mauritaniens.

SOS-Esclaves considère que l'adoption par l'État de cette cérémonie commémorative constitue une initiative nationale hautement appréciable, qui dépasse le simple hommage à une personnalité marquante des droits humains. Elle représente également une reconnaissance de la valeur du militantisme pacifique et de l'engagement en faveur des droits humains, ainsi que de l'importance du rôle joué par les militants et les réformateurs dans la défense des droits fondamentaux, la promotion des valeurs de citoyenneté, de justice et d'équité, et la construction d'un État de droit et d'institutions.

L'organisation estime également que cet hommage ne concerne pas uniquement la famille du défunt, ses compagnons de lutte et les militants de SOS-Esclaves. Il constitue un moment de reconnaissance nationale qui revient également à l'ensemble des forces vives, des organisations de défense des droits humains et de la société civile, ainsi qu'aux militants libres qui ont fait de la défense de l'être humain et de sa dignité une cause de principe, qui ne saurait faire l'objet d'aucun compromis.

Feu Boubacar Ould Messaoud jouissait, en effet, d'une considération particulière et d'une large estime auprès des différentes composantes de la société nationale, en raison de la sincérité de ses positions, de la fermeté de ses principes et de l'intégrité de son parcours militant.

La cérémonie d'hommage, prévue le 2 décembre 2026, en concomitance avec la célébration de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, revêt une profonde portée symbolique et historique. Elle permettra de faire converger la mémoire de l'une des grandes voix nationales ayant consacré sa vie à la lutte contre l'esclavage et à la défense de ses victimes, avec une journée internationale qui renouvelle l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'éradication de cette pratique odieuse, sous toutes ses formes et dans toutes ses séquelles.

«L'organisation estime également que cet hommage ne concerne pas uniquement la famille du défunt, ses compagnons de lutte et les militants de SOS-Esclaves»

En accueillant favorablement cette initiative nationale, SOS-Esclaves tient à souligner que le véritable hommage rendu à feu Boubacar Ould Messaoud ne saurait se limiter à la célébration de sa mémoire et à l'évocation de son parcours, aussi importantes soient-elles. Il réside avant tout dans la poursuite du chemin qu'il a choisi, à travers un engagement résolu en faveur de l'éradication de l'esclavage et de ses séquelles, de la réparation des injustices subies par ses victimes, du renforcement de leur protection juridique et sociale, ainsi que de l'ancrage des valeurs de liberté, d'égalité et de dignité humaine.

En conclusion, SOS-Esclaves adresse ses sincères remerciements et sa profonde gratitude à Son Excellence le Président de la République pour cette initiative nationale hautement appréciable. L'organisation tient également à saluer les efforts de toutes les institutions, instances et personnalités qui ont contribué à la maturation de cette initiative et à sa concrétisation.

Elle invite, par ailleurs, l'ensemble des forces nationales, des organisations de défense des droits humains et de la société civile, ainsi que les amis du défunt et ses compagnons de lutte, à prendre une part active à ce rendez-vous national et humanitaire, en hommage à la mémoire d'un homme qui a fait de la dignité humaine le combat majeur de toute sa vie.

Que Dieu accorde Sa miséricorde au défunt Boubacar Ould Messaoud, le récompense pour tout ce qu'il a accompli au service de son pays et de l'humanité, et fasse de son héritage militant et humanitaire une source d'inspiration pour les générations futures.

Le Bureau exécutif de SOS-Esclaves

Nouakchott, le 4 November 2026

Suite de la page 1

Suite : Lettre ouverte à S.E.M. le président de la République: La zakat : Une manne financière inespérée pour l'Etat.Par Moussa Hormat Allah, professeur d'université, lauréat du Prix Chinguitt

zakat en Mauritanie. Pour vérifier cette affirmation, on peut se référer à mon livre « Mohammed / Le vrai visage du prophète de l'Islam », publié en 2009 à l'Imprimerie Nationale, à Nouakchott.

Depuis lors, cette initiative a été placée sous le boisseau. Un ancien chef d'État aurait, en conseil des ministres, balayé d'un revers de la main l'idée de créer une Administration de la zakat, arguant qu'il s'agit, in fine, d'un nouvel impôt qui ne doit pas être imposé aux gens.

1. Genèse de cette initiative

Pour mener à bien cette initiative, je suis revenu à la charge dès le lendemain de votre investiture.

À cette fin, j'ai pris attache avec un responsable politique de premier plan, en l'occurrence monsieur Mohamed Ahmed Ould Houeïrthi, alors directeur du cabinet du chef de l'État, et lui ai remis cette étude le 8 août 2019. Ce dernier s'en est ouvert à vous et, par décret présidentiel en date du 28 décembre 2022, vous avez créé cette structure stratégique.

Malheureusement, cette initiative connaîtra par la suite un cheminement cahoteux, pour aboutir à la mise sur pied d'une instance dévoyée, vidée de sa substance.

Par la suite, un homme d'expérience, connu pour sa probité a été nommé à la tête de cette administration. Avec son staff, il a commencé par réajuster les dispositifs administratifs qui enferment cette structure dans un cadre inadéquat.

L'engagement et la mobilisation de cette équipe pour mener à bien cette mission semblent acquis. Est–ce suffisant ? Nullement. Un facteur essentiel fait encore défaut. En effet pour le lancement dans des conditions optimales de cette opération, leur marge de manœuvre est pour le moment fort réduite faute de moyens financiers. Pourtant, ces moyens financiers restent, somme toute, dérisoires par rapport à l'importance stratégique d'un projet qui va générer des flux financiers considérables.

Je reste convaincu, en mon for intérieur, que les instructions du Président relatives à la création d'une administration de la zakat, selon le schéma que j'avais proposé, n'ont pas été exécutées comme il l'aurait souhaité.

On a pris, à un niveau subalterne, pour des raisons probablement idéologiques, le contre-pied de ces directives présidentielles. On a ainsi, sciemment, mis un frein à la volonté du chef de l'État, dont l'initiative avait pour objet le bien-être des populations victimes des fléaux de la pauvreté et de la précarité.

2. La zakat, un levier stratégique pour le développement du pays

Pourtant, une institution centralisée de la zakat, convenablement organisée et encadrée, aurait pu contribuer à résoudre nombre de problèmes sociaux auxquels le pays est confronté.

En effet, une fois le dispositif pleinement opérationnel, des experts, économistes et banquiers estiment qu'avec un taux de recouvrement de seulement 50 à 60 %, le budget de l'administration de la zakat pourra se chiffrer à des centaines de milliards d'ouguiyas (MRO).

Grâce à cet apport considérable de ressources nouvelles, la zakat permettra d'améliorer significativement le niveau de vie des classes sociales démunies, contribuant ainsi à apaiser les esprits et à calmer les tensions.

Outre le fait qu'elle viendra alléger considérablement les dépenses sociales de l'État : hôpitaux, universités, logements sociaux..., la zakat permettra d'assurer aux millions de personnes éligibles une allocation mensuelle destinée à lutter contre l'indigence et à contribuer à l'éradication de la pauvreté. Le montant de cette allocation pourra varier entre 30 000 et 50 000 ouguiyas (MRO) par chef de famille, en fonction du nombre de personnes par foyer.

3. Sauver l'administration de la zakat

Pour redonner vie à ce projet stratégique, on devra, à mon avis, faire deux choses :

1. L'administration de la zakat devra être rattachée directement à la présidence de la République ;

2. Appliquer le plan tel qu'il figure dans l'étude que j'ai adressée au président de la République ;

3. Sans l'engagement ferme et résolu de l'État, l'administration de la zakat ne pourra jamais prospérer. Rendre facultatif l'acquittement de cette dîme — ce qui est contraire aux principes de l'Islam — ne peut que compromettre l'ensemble de l'opération. Cette permissivité est un facteur de démobilisation.

Pour surmonter cet obstacle, l'État pourra prendre des mesures contraignantes, par exemple, exiger, le moment venu, pour l'établissement de tout document administratif — passeport, carte d'identité nationale, légalisation de signatures et autres formalités —, un quitus de la part

Suite en page 6

Suite de la page 5

Suite : Lettre ouverte à S.E.M. le président de la République: La zakat : Une manne financière inespérée pour l'Etat.Par Moussa Hormat Allah, professeur d'université, lauréat du Prix Chinguitt

des personnes éligibles à l'acquittement de la zakat.

Une vaste campagne d'explication et de sensibilisation devra être menée autour d'un argument sans appel : la zakat est une obligation religieuse au même titre que la prière.

Pour le lancement effectif de cette opération d'envergure, le président de la République, dans un discours solennel, pourra s'adresser à la Nation. Ce discours sera suivi, en direct à la télévision, de l'acquittement par le chef de l'État de la zakat due sur ses propres biens.

Dans la foulée, le Premier ministre et le président de l'Assemblée nationale s'acquitteront, eux aussi, publiquement, de cette dîme légale.

De telles images auront un impact considérable et susciteront un effet d'entraînement immédiat.

4. La zakat et les comptes publics : des retombées bénéfiques inespérées pour le budget de l'État

* À première vue, le chevauchement de la zakat et de l'impôt pourrait faire craindre un manque à gagner pour les recettes de l'État.

Pour couper court à cette éventuelle polémique, il faut tout de suite préciser que la zakat est une dîme sur la fortune et non pas sur le revenu, comme l'impôt. Ces appréhensions apparaissent dès lors infondées. Bien au contraire, le prélèvement de la zakat va stimuler l'activité économique et, par effet induit, accroître les revenus engendrés par l'impôt. En clair, l'institution d'une zakat centralisée devrait contribuer à accroître les recettes fiscales. Le mécanisme est simple : d'abord, l'assiette de l'impôt et celle des autres taxes vont être considérablement élargies, car les assujettis seront beaucoup plus nombreux.

En effet, si on excepte les grands et moyens opérateurs économiques, le nombre des personnes imposables est, somme toute, restreint. Car ce sont, pour la plupart, des citadins qui ont pignon sur rue. En revanche, les petits commerçants, les éleveurs, les agriculteurs, du fait notamment de leur éparpillement, échappent, dans leur grande majorité, au fisc.

Avec l'institution d'une Administration nationale de la zakat, presque tout le monde sera concerné par l'acquittement de cette dîme. Les services de cette administration disposeront alors de listes dûment établies, constituant un important potentiel de nouveaux foyers fiscaux. Les revenus ainsi générés seront redistribués et auront un impact certain sur l'activité économique grâce notamment à la consommation des ménages, ce qui, in fine, dopera la croissance.

* L'Administration de la zakat pourra créer, sur le modèle islamique, une banque — qui sera probablement la plus importante du pays — pour financer la construction de logements sociaux, les microprojets, les centres de santé comme les dispensaires de quartier, les bourses pour les enfants des pauvres, les allocations mensuelles d'indigence ou d'infirmité, etc.

Elle pourra également, selon les mécanismes de la finance islamique, placer certains de ses avoirs auprès d'autres banques, moyennant rémunération.

Il ne faut pas davantage négliger sa portée politique : cette instance est de nature à mettre le pays à l'abri de graves secousses sociales aux conséquences imprévisibles.

* Enfin, les ressources considérables générées par l'Administration de la zakat contribueront également à préserver durablement le pays des déficits budgétaires qui, souvent, conduisent à solliciter un accord d'ajustement structurel avec le FMI.

5. La faillite des législations humaines

Tous les développements qui précèdent sont sous-tendus par un constat:

L'Etat quel qu'il soit et quelles que soient ses ressources propres, ne pourra jamais venir à bout des fléaux de la pauvreté et de la précarité.

L'exemple de la France, pays riche, avec ses millions de pauvres, est parlant.

Pourtant, tout a été fait dans l'Hexagone pour essayer d'enrayer ce phénomène de la pauvreté. Mais rien n'y fait. Ni les lois, ni les plans, ni les changements de majorité n'en sont venus à bout. Loin s'en faut. La pauvreté est toujours en progression en France.

Si des pays riches et fortement industrialisés, avouent leur impuissance face à ce problème, que dire alors des pays pauvres et sous-développés ? c'est pourquoi, il serait illusoire de croire que l'Etat, avec ses moyens d'intervention conventionnels, législatifs, financiers et économiques, puisse venir à bout de la pauvreté et de la précarité.

Seule une législation d'inspiration divine qui transcende les égoïsmes inhérents à la nature humaine et qui

Suite en page 7

Suite de la page 6

Suite : Lettre ouverte à S.E.M. le président de la République: La zakat : Une manne financière inespérée pour l'Etat.Par Moussa Hormat Allah, professeur d'université, lauréat du Prix Chinguitt

vise, à terme, le nivellement de la société, pourrait constituer une solution fiable et pérenne à ces fléaux.

Que l'on ne s'y trompe point. Ce sont les inégalités sociales qui sont à l'origine de la pauvreté. On doit pouvoir prélever un peu sur les biens des nantis pour améliorer les conditions de vie des plus démunis. C'est là où les législations humaines ont failli. Et, c'est là, en revanche, où la zakat, avec beaucoup d'équité et de justice, a montré la voie à suivre. La seule qui vaille.

6. Organigramme pour l'administration nationale de la zakat

*** Département collecte de la zakat**

* Département identification et recensement des personnes éligibles

*** Département de distribution**

*** Département financement des projets**

*** Département contrôle, inspection et investigation**

*** Département des directions régionales**

*** Département administratif et financier**

* Département de la presse, de la communication et des relations avec les pouvoirs publics

Une bureaucratie tatillonne et quelques oligarques sont aujourd'hui en train d'enterrer un projet stratégique d'envergure qui pourrait largement contribuer au bien-être des populations démunies.

Pourtant, l'annonce de la création de cette administration de la zakat avait été unanimement saluée. C'était sans compter sur la ténacité des adversaires du projet.

Monsieur le Président, il est à craindre que certains ne fassent en sorte que ce courrier ne vous parvienne jamais. C'est pourquoi j'ai choisi la voie de la lettre ouverte, afin de prendre l'opinion publique à témoin. Monsieur le Président, vous êtes l'ultime recours. Sauvez la zakat !

Si elle venait à se concrétiser sur le terrain et à produire les résultats escomptés, cette initiative pourrait constituer la décision la plus importante prise par un président depuis le 28 novembre 1960.

Haute et respectueuse considération.

Pour de plus amples développements sur les différents aspects politiques, économiques et financiers de la zakat, on peut se référer à mes deux livres:

1. Études adressées à SEM le président de la République.

2. Mosaïque, Écrits de presse sur sujets divers.

Ces deux ouvrages sont disponibles dans les librairies :

*** Librairie Vents du Sud ;**

* Librairie Joussour Abdeaziz, en face de l'ambassade de Tunisie.

Suite de la page 1

Suite : Forum des Mauritaniens de l'étranger : Le véritable test commence maintenant.Ahmed Mohamed Hamada, écrivain et analyste politique

une série de recommandations. Le plus difficile commence généralement après, lorsque les rencontres s'achèvent, que chacun regagne son lieu de résidence et qu'une question essentielle demeure : qu'est-ce qui changera concrètement pour le Mauritanien vivant à l'étranger ? C'est, à mon sens, sous cet angle qu'il faut apprécier l'importance du Forum des Mauritaniens de l'étranger. Sa réussite ne devrait pas se mesurer au nombre de participants ni à la diversité des sessions organisées, mais à sa capacité à jeter les bases d'une nouvelle relation entre l'État et ses citoyens établis hors du pays. Depuis longtemps déjà, les communautés mauritaniennes à l'étranger ne sont plus simplement des groupes d'expatriés dont les rapports avec l'État se limiteraient à l'obtention d'un document ou à une démarche consulaire. Leur composition a évolué, leur présence s'est élargie et l'on compte aujourd'hui parmi elles des entrepreneurs, des médecins, des ingénieurs, des universitaires, des chercheurs, des experts, des étudiants, mais aussi des jeunes dont certains sont nés et ont grandi hors de Mauritanie. Cette réalité impose, à elle seule, de changer notre regard sur la

Suite en page 8

Suite de la page 7

Suite : Forum des Mauritaniens de l'étranger : Le véritable test commence maintenant.Ahmed Mohamed Hamada, écrivain et analyste politique

diaspora. Dans ce contexte, les consultations menées par le ministère des Affaires étrangères auprès de représentants des communautés mauritaniennes dans 23 pays constituent une démarche qui mérite d'être soulignée. Écouter ceux qui sont directement concernés avant d'élaborer une politique qui leur est destinée est naturellement préférable à une politique conçue dans les bureaux de l'administration puis présentée comme un fait accompli.

L'écoute ne peut être une fin en soi

Une bonne partie des difficultés évoquées par nos compatriotes à l'étranger ne sont pas nouvelles. Les problèmes liés aux services consulaires, à l'état-civil et aux documents administratifs sont connus. S'y ajoutent, selon les pays, les questions de séjour, le besoin d'un meilleur accompagnement juridique et social, ainsi qu'une préoccupation appelée à prendre davantage d'importance avec le temps : comment préserver le lien entre la Mauritanie et les enfants de Mauritaniens nés et élevés à l'étranger ? Ces réalités sont connues des responsables et, plus encore, de ceux qui les vivent au quotidien. La véritable valeur des consultations engagées aujourd'hui résidera donc dans notre capacité à passer du diagnostic à la résolution concrète des problèmes qui peuvent l'être. Prenons l'exemple des services consulaires. Lorsque l'on parle de leur numérisation, le citoyen se préoccupe peu du terme lui-même. Ce qu'il attend, c'est de ne plus avoir à parcourir des centaines de kilomètres pour obtenir un document qu'il aurait pu demander depuis son téléphone; de ne pas rester plusieurs semaines sans savoir où en est son dossier ; et de trouver un interlocuteur lorsque sa démarche est bloquée. C'est à ce niveau que la numérisation devient une véritable réforme, et non une simple modernisation de façade. Mais, à mes yeux, l'enjeu essentiel dépasse largement la question consulaire. La Mauritanie dispose à l'étranger d'un capital de compétences dont nous ne connaissons probablement pas encore toute l'ampleur. Des Mauritaniens travaillent dans des universités, des hôpitaux, des entreprises, des institutions internationales et des centres de recherche. D'autres sont des entrepreneurs qui ont acquis une connaissance de différents marchés, constitué des réseaux professionnels et accumulé une expérience dont un pays qui continue de construire son économie et ses institutions pourrait utilement bénéficier. La question est alors toute simple : que savons-nous de ces compétences et comment pouvons-nous les mobiliser lorsque le pays en a besoin ? Il ne s'agit évidemment pas de demander à chaque cadre mauritanien établi à l'étranger de faire ses valises et de rentrer à Nouakchott. Une telle conception n'est plus adaptée au monde actuel. Un chercheur peut contribuer au développement d'une université mauritanienne tout en travaillant dans une université étrangère. Un médecin peut participer à la formation de ses confrères sans abandonner son activité dans son pays de résidence. Un ingénieur ou un expert peut apporter son savoir-faire à un projet national pour une mission ponctuelle.

Ce qui nous manque surtout, c'est l'organisation de cette relation

Une première étape pourrait consister à mettre en place, sur une base volontaire, une base de données fiable des compétences mauritaniennes à l'étranger, permettant d'identifier leurs domaines d'expertise et de créer des passerelles avec les institutions nationales. Il ne s'agirait pas d'ajouter une nouvelle liste de noms à nos fichiers administratifs, mais de créer un véritable lien entre les compétences disponibles à l'extérieur et les besoins existant à l'intérieur du pays. La même logique vaut pour l'investissement. Il est facile de dire à un Mauritanien vivant à l'étranger : « Venez investir dans votre pays. » Mais celui qui souhaite engager son argent voudra d'abord connaître les procédures, le temps nécessaire pour créer son entreprise, la fiscalité, les garanties offertes, la clarté des règles et l'administration vers laquelle se tourner en cas de difficulté. L'attachement au pays peut encourager l'investissement, mais il ne saurait remplacer un environnement des affaires clair et rassurant. Il serait donc utile que la nouvelle politique à l'égard de la diaspora se traduise par la création d'un véritable guichet d'accompagnement des investisseurs mauritaniens établis à l'étranger, plutôt que de les laisser naviguer seuls entre différentes administrations à la recherche de la prochaine démarche à effectuer. Quant aux transferts financiers des Mauritaniens de l'étranger, il serait réducteur de les considérer uniquement comme des chiffres que l'on évoque lorsqu'il est question de la contribution économique de la diaspora. Ces ressources remplissent d'abord une fonction sociale directe auprès de nombreuses familles. Si l'État souhaite qu'une partie de cette épargne s'oriente vers l'investissement productif, il lui appartient de proposer des opportunités fiables, transparentes et

Suite en page 9

Suite de la page 8

Suite : Forum des Mauritaniens de l'étranger : Le véritable test commence maintenant.Ahmed Mohamed Hamada, écrivain et analyste politique

attractives, et non de considérer cet investissement comme une obligation supplémentaire imposée aux expatriés. Un autre dossier mérite, à mon avis, une attention beaucoup plus grande : celui des enfants des communautés mauritaniennes nés et élevés à l'étranger. La première génération emporte généralement le pays avec elle : dans sa mémoire, sa langue, ses habitudes et ses liens familiaux. Il n'en va pas nécessairement de même pour les enfants et les petits-enfants. Au fil des années, la Mauritanie risque de devenir pour certains un pays connu davantage à travers les récits familiaux que par une expérience personnelle. Préserver ce lien ne se fera pas par des discours. Cela suppose des programmes éducatifs adaptés, des contenus culturels modernes, des séjours et activités estivales, des échanges destinés aux jeunes et, plus largement, une approche permettant à un jeune Mauritanien vivant à Paris, Madrid, New York ou Dakar de considérer que sa relation avec la Mauritanie lui appartient personnellement, et qu'elle n'est pas simplement un héritage familial qu'on lui demande de préserver.

Toutes ces idées peuvent émerger du Forum, et d'autres, sans doute meilleures, peuvent également y être proposées. Mais l'expérience nous a appris que notre problème ne réside pas toujours dans le manque de recommandations. Notre administration dispose déjà de nombreuses recommandations pertinentes qui n'ont jamais trouvé le chemin de la mise en œuvre. C'est pourquoi je considère que la réussite de ce Forum dépendra avant tout d'une chose : ce qui se passera après. Le gouvernement indiquera-t-il, dans quelques mois, les engagements qu'il aura décidé de mettre en œuvre ? Saura-t-on quelle institution est responsable de chaque dossier ? Ce qui a été réalisé ? Ce qui ne l'a pas été ? Et pour quelles raisons ? Nous n'avons pas nécessairement besoin de dizaines de nouveaux programmes. Il serait peut-être plus utile de retenir, pour la première année, quelques objectifs limités mais directement perceptibles par les citoyens : des services consulaires numériques réellement opérationnels, un mécanisme clair de traitement des réclamations, une base de données des compétences, un parcours simplifié pour les investisseurs et un programme sérieux destiné à maintenir le lien entre les nouvelles générations, leur culture et leur pays. Ensuite, il faudra mesurer les résultats. Car une politique publique ne se juge pas à la qualité de ses intentions, mais aux changements qu'elle produit sur le terrain. Cette fois, le gouvernement a commencé par écouter les communautés mauritaniennes à l'étranger, et cette démarche mérite d'être portée à son crédit. Mais la valeur de cette écoute se mesurera lorsque ceux qui se sont exprimés auront le sentiment que leur parole n'est pas restée enfermée dans le procès-verbal d'une réunion. Dans un an, la question essentielle ne sera donc ni de savoir combien de sessions le Forum aura organisées, ni combien de recommandations auront été adoptées. Elle sera beaucoup plus simple : Qu'est-ce qui aura réellement changé pour le Mauritanien vivant à l'étranger ? Si nous pouvons apporter une réponse claire à cette question, le Forum aura rempli sa mission. Mais s'il faut organiser un nouveau forum pour soulever, une fois encore, les mêmes problèmes, cela signifiera que l'occasion n'aura pas été exploitée comme elle aurait dû l'être.

Publicité

Essyad

Votre partenaire digital

Cette édition non officielle a été faite avec le studio Essyad. Votre site d'information, en journal prêt à partager.

essyad.com

33015959

Débat / Courrier

Le secteur informel en Mauritanie : l'organiser plutôt que le combattre

Le secteur informel occupe une place essentielle dans l'économie mauritanienne. Petits commerces, transport, artisanat, élevage, pêche, bâtiment, restauration et services divers permettent à des milliers de familles de vivre. Selon la Banque africaine de développement, ce secteur emploierait plus de 63 % de la population active. Il constitue donc une importante source de revenus et d'emplois, particulièrement pour les jeunes et les femmes. Mais cette économie reste fragile. La plupart de ses travailleurs ne disposent ni de contrat, ni de retraite, ni d'assurance maladie. Les petites activités accèdent difficilement au crédit bancaire, aux marchés publics et aux programmes de soutien. De son côté, l'État perd une partie de ses recettes fiscales.

Des actions engagées par l'État

L'État mauritanien a pris plusieurs mesures pour soutenir l'emploi et faciliter la création d'entreprises. Le guichet unique de l'Agence de promotion des investissements en Mauritanie — APIM — a simplifié les formalités de création d'entreprise. Des programmes comme PEJ, PNIME, VADAAT et MEHENTI ont également apporté des formations, des financements et un accompagnement à des jeunes, des professionnels et de petits entrepreneurs. Selon le rapport gouvernemental sur la mise en œuvre de la SCAPP en 2024, ces différentes actions ont contribué à la création directe de 4 674 emplois, à l'accompagnement de 739 entrepreneurs et à plus de 49 000 possibilités de formation ou de stage. Le gouvernement a aussi annoncé un guichet unique de l'entrepreneuriat, un « Small Business Act mauritanien », ainsi que 3 000 prêts à travers la CDD et la ROCAPEC. Ces initiatives vont dans la bonne direction, mais certaines restent en préparation et leurs résultats doivent être régulièrement évalués et publiés. Surtout, ces programmes sont encore dispersés. Ils ne constituent pas encore une politique nationale clairement consacrée au passage progressif du secteur informel vers l'économie formelle.

S'inspirer des pays voisins

Le Sénégal, le Mali et le Maroc connaissent eux aussi un secteur informel important. Ils ont mis en place des programmes de microcrédit, de formation et d'aide à l'entrepreneuriat. Le Maroc a notamment créé un statut simplifié d'autoentrepreneur. Ces expériences montrent cependant que l'enregistrement administratif ne suffit pas. Pour convaincre un petit commerçant ou un artisan de se formaliser, il faut lui offrir des avantages concrets : accès au crédit, assurance maladie, retraite, formation et possibilité de participer aux marchés publics.

Pour une formalisation progressive

La Mauritanie devrait regrouper les initiatives existantes dans une stratégie nationale cohérente. Celle-ci pourrait prévoir un statut très simple pour les petites activités, une inscription peu coûteuse dans les communes ou par téléphone, une fiscalité légère pendant les premières années et un accès progressif à la protection sociale. Il ne s'agit pas de combattre le secteur informel ni de lui imposer brutalement de nouvelles taxes. Il faut plutôt l'accompagner afin qu'il devienne plus productif, mieux organisé et plus protecteur pour ceux qui y travaillent. Le secteur informel représente une réserve considérable d'entrepreneurs, de compétences et d'emplois. Sa transformation peut contribuer à réduire le chômage, élargir les recettes de l'État et soutenir le développement économique du pays. Il est donc nécessaire d'ouvrir un véritable débat national sur son avenir. Ce débat devrait réunir le gouvernement, le Parlement, les communes, les banques, les organisations professionnelles et surtout les commerçants, artisans, transporteurs, pêcheurs, éleveurs, femmes et jeunes directement concernés. C'est par l'écoute, le dialogue et des mesures progressives que la Mauritanie pourra transformer cette économie de survie en un véritable moteur de développement.

Abidine Cheikhou Beyrouck Retraité, ancien cadre supérieur RH - SNIM

Débat / Courrier

Pour sortir de l'oubli et faire entendre leur voix : Les autorités administratives retraitées s'organisent

Une initiative mérite aujourd'hui une attention particulière en Mauritanie : celle des anciennes autorités administratives qui commencent à s'organiser dans un cadre commun, avec l'ambition de rompre l'isolement, de sortir de l'oubli et de porter leur cause auprès des pouvoirs publics et de l'opinion nationale. Les ex-walis, walis mouçaid, directeurs de cabinet, conseillers, hakems, hakems adjoints et chefs d'arrondissement, ces femmes et ces hommes ont consacré de longues années au service de l'État et de la République. Dans les villes, les moughataas et les centres administratifs, ils ont représenté l'autorité publique, appliqué les lois, assuré le maintien de l'ordre et contribué à rapprocher l'administration des citoyens, souvent dans des conditions difficiles et avec des moyens limités. Pourtant, au terme de leur carrière, beaucoup se trouvent confrontés à une réalité préoccupante : insuffisance des pensions, coût élevé des soins, charges familiales et difficultés matérielles. À ces contraintes s'ajoute parfois un sentiment douloureux de marginalisation, comme si la fin des fonctions devait nécessairement entraîner l'effacement social et la perte de toute considération institutionnelle. C'est précisément pour répondre à cette situation que l'organisation collective des anciennes autorités administratives revêt une importance particulière. Elle traduit une volonté de transformer des préoccupations individuelles en une cause commune, défendue avec responsabilité, dignité et esprit de dialogue. L'objectif n'est pas de réclamer des privilèges ni de contester les institutions. Il s'agit de faire reconnaître les services rendus à la Nation et d'obtenir une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées par ceux qui ont consacré une partie importante de leur vie professionnelle au service public. Cette démarche pourrait s'articuler autour de priorités concrètes : la revalorisation des pensions, l'amélioration de la couverture sanitaire, la mise en place de mécanismes de solidarité en faveur des retraités les plus vulnérables et la reconnaissance institutionnelle de leur contribution à la construction de l'État mauritanien. Elle devrait également permettre de préserver la mémoire administrative nationale et de valoriser l'expérience de ces anciens responsables, dont les connaissances du territoire, des populations et du fonctionnement des institutions constituent un patrimoine précieux.

Pour réussir, cette initiative devra s'appuyer sur la cohésion, la transparence, une organisation structurée et un plaidoyer national fondé sur des données objectives et des propositions réalistes. Le dialogue avec les pouvoirs publics, les élus et les acteurs de la société civile sera essentiel pour faire progresser cette cause. Au-delà de la situation d'une catégorie de retraités, cette question interpelle notre conception du service public. Un État qui attend de ses agents dévouement, loyauté et sens du devoir doit également se préoccuper de leurs conditions de vie après la cessation de leurs fonctions. En choisissant de s'organiser, les anciennes autorités administratives de Mauritanie font le pari de la solidarité et de l'action collective. Leur ambition est simple et légitime : faire entendre leur voix, défendre leur dignité et obtenir que les années consacrées au service de l'État soient reconnues à leur juste valeur. Car une République digne de ce nom doit savoir se souvenir de ceux qui l'ont servie et leur garantir, au terme de leur mission, une retraite plus juste et plus humaine.

Cheikh Tijani Balla Cherif

Administrateur Civil à la retraite

Publicité

Essyad

Votre partenaire digital

Cette édition non officielle a été faite avec le studio Essyad. Votre site d'information, en journal prêt à partager.

essyad.com

33015959

Débat / Courrier

La décentralisation à l'épreuve du terrain



Longtemps considérée comme un slogan, la décentralisation est devenue, ces dernières années, le pivot déclaré de l'action publique mauritanienne. Création d'un ministère délégué dédié, adoption d'une Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local (SNDDL) à l'horizon 2030, multiplication des programmes d'urgence dans les wilayas : les signaux politiques ne manquent pas. Pourtant, sur le terrain, le constat d'une mise en œuvre à deux vitesses persiste. Entre un État qui affirme vouloir « rapprocher l'administration du citoyen » et des collectivités qui peinent à exercer leurs compétences, la route reste longue.

L'histoire de la décentralisation mauritanienne est ancienne. Dès 1987, une ordonnance consacre la commune comme collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et d'une autonomie financière. Il faut toutefois attendre 2018 et la loi organique instituant les conseils régionaux pour que l'architecture à deux niveaux – communes et régions – soit complétée. Aujourd'hui, le pays compte 238 communes et 13 régions, dotées de conseils élus.

Un édifice cohérent sur le papier

Sur le papier, l'édifice est cohérent. Dans les faits, la SNDDL elle-même reconnaît un processus « lent et aléatoire, sans vision d'ensemble et avec un pilotage souvent hésitant ». Le transfert effectif des compétences et des ressources qui les accompagnent « continue de se faire attendre », tandis que les communes dénoncent une tutelle « relativement pesante » et un « important déficit de personnel qualifié ».

Le nerf de la guerre reste le financement. En 2025, les recettes totales des communes se sont élevées à 1,57 milliard de MRU, en hausse de 11 % par rapport à 2024, mais avec un taux de réalisation de seulement 50 % des prévisions. Plus révélateur encore : 192 des 238 communes recensées ne réalisent ensemble que moins de 30 % des recettes totales, l'essentiel de leurs ressources provenant des subventions de l'État. À l'inverse, les communes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso concentrent à elles seules plus de 44 % des recettes totales. Autrement dit, la décentralisation financière reste, pour une large majorité de collectivités, une coquille vide.

Cette dépendance limite considérablement la capacité des communes à assumer la maîtrise d'ouvrage des services de base. Le développement local, quant à lui, « reste limité aux seules initiatives communautaires avec un financement fortement dépendant des partenaires techniques et financiers », sans impact structurant sur les économies locales. La création annoncée d'un Fonds National de la Décentralisation et du Développement Local, prévue par la SNDDL, est attendue comme un levier correcteur, mais sa mise en place effective reste à concrétiser.

Parallèlement à la décentralisation, la déconcentration administrative progresse. Les Délégations Régionales à la Décentralisation et au Développement Local (DRDDL)

Suite en page 13

Suite de la page 12

Suite : La décentralisation à l'épreuve du terrain

constituent désormais la représentation technique du ministère de l'Intérieur au niveau territorial, avec des délégués régionaux dotés du rang de directeur central. Des comités régionaux présidés par les walis et des comités de moughataas présidés par les hakems ont été instaurés pour superviser la mise en œuvre des programmes de développement.

Chevauchement de compétences

Cette architecture déconcentrée est présentée comme un relais indispensable à la décentralisation. Elle pose néanmoins une question de fond : jusqu'où l'administration territoriale de l'État accompagne-t-elle l'autonomisation des collectivités, et à partir de quel seuil se substitue-t-elle à elles ? La coexistence entre des services déconcentrés sectoriels et des conseils élus continue de nourrir des chevauchements de compétences, les collectivités ayant « du mal à exercer leurs compétences du fait de l'activité parallèle des ministères sectoriels ».

Conscient de ces blocages, l'exécutif a engagé une séquence réformiste. En août 2025, le ministère de l'Intérieur a lancé les travaux d'une commission technique chargée de suivre le transfert des compétences vers les collectivités régionales. La première phase cible trois secteurs prioritaires : l'éducation, la santé et l'environnement. En septembre 2026, un projet de décret définissant les modalités juridiques et pratiques de ce transfert a été adopté en Conseil des ministres, précisant les domaines concernés – équipements et infrastructures régionales, aménagement du territoire, urbanisation, transports terrestres, désenclavement – et les ressources humaines et financières associées.

Cette approche graduelle est revendiquée comme une méthode : « concrétiser la décentralisation doit se faire selon une vision qui permette la progressivité dans le transfert des compétences, de manière à garantir les bénéfices escomptés, en s'inspirant des expériences réussies en la matière », a ainsi déclaré le Premier ministre devant les présidents de conseils régionaux en juillet 2025.

Au sommet de ce dispositif, le Conseil National de la Décentralisation et du Développement Local (CNDDL) est censé jouer le rôle de chef d'orchestre. Institué par le décret n° 031-2021 du 11 mars 2021, ce conseil est défini comme « un organe supérieur d'orientation en matière de décentralisation et de développement local ». Placé auprès du président de la République – qui le préside en personne –, il réunit trente membres : le Premier ministre, neuf ministres dont les attributions recoupent celles des collectivités, quinze représentants des différents niveaux de collectivités territoriales (dont douze maires) et cinq personnalités qualifiées désignées par le chef de l'État. Sa mission est vaste : orienter, superviser et impulser la SNDDL ; assurer un partage politique au plus haut niveau du processus de territorialisation des politiques publiques ; examiner le rapport annuel sur l'état d'avancement de la décentralisation ; veiller à l'harmonisation des interventions de l'État et des autres acteurs ; garantir le respect de la libre administration des collectivités ; et œuvrer à la synergie entre les composantes décentralisées et déconcentrées de l'action publique .

Pour préparer ses décisions, le CNDDL s'appuie sur quatre commissions spécialisées, installées en mai 2025 : législation et transferts de compétences ; financement de la décentralisation et mobilisation des ressources ; renforcement des capacités et des ressources humaines ; développement économique local et reconquête du territoire. Le ministre chargé de la décentralisation en assure le secrétariat technique. Sur le papier, l'architecture est donc complète. Mais la SNDDL elle-même identifie un risque majeur : sans un « CNDDL fonctionnel », le portage politique de la stratégie restera fragile, et la coordination interministérielle indispensable à tout transfert de compétences risque de ne pas se matérialiser. La première session du Conseil s'est tenue en 2022 sous la présidence du chef de l'État, qui avait alors appelé à « se libérer de la mentalité de dépendance exclusive de l'État ». Reste à savoir si cette enceinte de dialogue au sommet parviendra à transformer les déclarations d'intention en arbitrages contraignants pour les administrations sectorielles, condition sine qua non pour que les collectivités cessent d'être des exécutants et deviennent des maîtres d'ouvrage.

Sur le terrain, des expériences pilotes montrent qu'une décentralisation « vivante» est possible. Dans le Hodh El Charghi, l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) a permis la réhabilitation de 80 kilomètres de pistes rurales, la réouverture de quatre centres de santé et la reconstruction de douze écoles communautaires, avec des délais administratifs divisés par quatre. Les comités territoriaux ont mené plus de 300 médiations communautaires, réduisant d'un quart les conflits mineurs. Ailleurs, le programme d'urgence pour le développement des wilayas intérieures

Suite en page 14

Suite de la page 13

Suite : La décentralisation à l'épreuve du terrain

a déjà ciblé 223 communes, avec l'objectif affiché de réduire les disparités régionales et de fixer les populations dans leurs territoires d'origine.

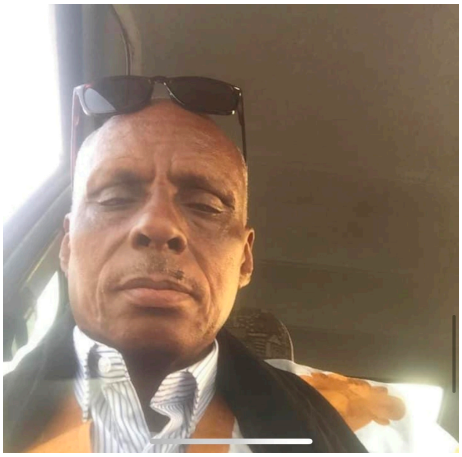
Reste l'essentiel : transformer ces succès localisés en norme nationale. La SNDDL fixe des ambitions claires – remettre le citoyen au cœur du processus, faire basculer l'initiative du développement territorial de l'administration déconcentrée vers les institutions de la décentralisation, accroître la synergie entre décentralisation et développement local. Mais les tendances lourdes identifiées par la stratégie elle-même tempèrent l'optimisme : une économie fragile et peu diversifiée, qui rend une décentralisation effective nécessairement « graduelle, à coûts limités et avec d'importants financements en provenance des partenaires techniques et financiers ».

La communauté internationale accompagne le mouvement. La GIZ allemande met en œuvre un programme de 5 millions d'euros (2026-2028) pour améliorer la mise en œuvre collective du processus de décentralisation. L'Agence Française de Développement soutient des projets de développement économique local et d'initiatives communales dans le Gorgol et le Guidimakha. Mais l'aide extérieure ne saurait se substituer à une volonté politique domestique constante et à une clarification des règles du jeu entre l'État central, les régions et les communes.

La Mauritanie a indéniablement franchi un cap institutionnel : la décentralisation n'est plus un tabou, elle est un ministère, une stratégie, des décrets et des programmes budgétés. Mais l'écart entre le droit et le fait demeure le principal obstacle. Tant que les collectivités dépendront massivement des transferts de l'État, que les services déconcentrés continueront d'exercer des compétences qui devraient leur revenir, et que le personnel qualifié fera défaut, la décentralisation restera une promesse partiellement tenue. Les prochaines années seront décisives : elles diront si la Mauritanie parvient à passer d'une décentralisation de papier à une décentralisation de terrain, capable de faire de chaque wilaya un espace de développement et non simplement une circonscription administrative.

Débat / Courrier

Inapproprié ! De la maladresse ministérielle au nécessaire consensus linguistique national.Par Ahmed Salem Elmoctar (Cheddad)



Une note de service mal inspirée Lorsqu'un ministre inaugure sa prise de fonctions par une note de service absolument inappropriée, il y a matière à s'interroger. Un ministre de la Culture, également porte-parole du gouvernement, a tout intérêt à bénéficier de la sympathie du plus grand nombre, sinon de celle de tous. La maîtrise de plusieurs langues constitue, à cet égard, un atout indéniable qui peut grandement lui faciliter la tâche. De préférence, un ministre, comme tout autre citoyen, devrait pouvoir s'exprimer dans plus d'une langue, voire dans plusieurs, lorsque cela est possible. Toujours est-il que rien ne justifie de crier au scandale si Monsieur le ministre ne maîtrise qu'une seule langue. De même, rien ne saurait justifier que Son Excellence monsieur le ministre exige que toutes les correspondances qui lui sont adressées soient rédigées dans une seule langue déterminée, en l'occurrence l'arabe ou le français. Il lui revient plutôt de s'organiser avec ses collaborateurs afin d'assurer la traduction des documents rédigés dans la langue qu'il ne connaît pas ou qu'il ne maîtrise pas suffisamment. Le problème serait ainsi réglé sans provoquer un tollé de protestations ni susciter, parfois, des insinuations injurieuses. Par ailleurs, comme certains l'ont justement souligné, au moment où notre pays cherche à briguer la présidence de la Francophonie, il est

Suite en page 15

Suite de la page 14

Suite : Inapproprié ! De la maladresse ministérielle au nécessaire consensus linguistique national.Par Ahmed Salem Elmoctar (Cheddad)

pour le moins regrettable qu'un ministre, réputé pour sa maturité politique, se permette d'ouvrir une brèche susceptible d'affaiblir la candidature de la Mauritanie. Malheureusement, une simple maladresse politique peut suffire à compromettre ce que l'on a acquis au prix de longues luttes et de nombreux efforts. Mais cette affaire soulève une question autrement plus profonde que celle d'une simple note de service : quel est, au juste, notre problème avec les langues ? Notre problème avec la langue Il fut un temps où, dans la colonie française de Mauritanie, le français constituait l'unique langue officielle d'enseignement dans l'école moderne. Pourtant, bien avant l'accession du pays à l'indépendance, en 1960, la pression d'une large opinion traditionnelle, dans un contexte de diversité ethnique et culturelle, avait conduit à l'introduction d'heures de cours en arabe. Celles-ci se limitaient souvent à quelques versets du Coran. S'inspirant notamment d'une expérience menée en Algérie, l'école en Mauritanie était alors appelée « medersa », une appellation qui tenait compte de la place, même limitée et pas toujours officiellement reconnue, accordée à l'enseignement de l'arabe. Ailleurs comme chez nous, le colonisateur avait donc dû se plier à une exigence nationale. Avant comme après l'indépendance, cette revendication ne relevait pas exclusivement de la communauté maure. Elle était également portée par d'autres communautés nationales, notamment par des milieux négro-africains, en particulier peuls. Les nombreux ressortissants des prestigieuses écoles Elvelah, fondées par l'érudit arabophone El Hadj Mahmoud Bâ, ont largement bénéficié de cette tradition d'enseignement. L'indépendance elle-même constituait une concession de taille dans un long processus de conquête de la souveraineté nationale. Mais, pour donner un contenu réel à cette souveraineté, il fallait poursuivre le combat afin que l'indépendance se traduise concrètement dans tous les domaines. Autrement dit, notre indépendance devait embrasser aussi bien les dimensions économique et politique que la dimension culturelle, y compris la promotion de nos langues nationales. Il est donc difficilement compréhensible que l'on puisse polémiquer aussi aisément sur les questions économiques et politiques tout en esquivant le débat sur la question linguistique. Comment prétendre défendre pleinement notre souveraineté tout en refusant de discuter sereinement de l'une de ses dimensions essentielles ? Durant les deux premières décennies de l'indépendance, une grande partie de l'élite intellectuelle et administrative continuait à privilégier l'usage du français, aussi bien dans la vie quotidienne que dans l'administration. Bon nombre de ses membres, toutes communautés confondues, n'appréciaient pas beaucoup l'introduction progressive de la langue et de la culture arabes dans notre système d'enseignement. Les enseignants arabophones étaient moins bien rémunérés et moins considérés que leurs collègues francophones. Une concurrence sourde opposait les uns aux autres, nourrissant des frustrations et des incompréhensions qui dépassaient largement le cadre scolaire. Les événements de février 1966 allaient tragiquement illustrer les conséquences de cette situation. Le consensus du MND Depuis lors, les événements se sont succédé. Mais un événement majeur allait bouleverser les données traditionnelles d'une situation nationale déjà en pleine et rapide évolution. À Zouérate, dans le nord du pays, la sanglante répression de la grève des ouvriers de la société minière étrangère MIFERMA, en mai 1968, allait servir de catalyseur à une prise de conscience nouvelle. Parmi les victimes de cette répression, il n'y avait pas de distinction fondée sur l'appartenance ethnique. Une leçon essentielle fut rapidement tirée de cette tragédie : l'ennemi des victimes, toutes communautés confondues, était le même. « Unissons-nous contre cet ennemi commun ! » scandaient les manifestants qui dénonçaient la tuerie de Zouérate. Au cours des années suivantes, des débats approfondis furent engagés sur l'ensemble de la situation nationale. Un programme politique inclusif fut élaboré et un consensus se dégagea sur les principales questions débattues, y compris celle des langues. S'appuyant sur l'étude de nombreuses expériences étrangères comparables à la nôtre, les militants du Mouvement national démocratique (MND) cherchèrent à dégager des solutions adaptées à la réalité mauritanienne, dans un esprit d'unité nationale et de dépassement des clivages identitaires. À l'époque, les principales résistances à cet esprit consensuel provenaient de certains milieux nationalistes arabes, chauffés à blanc par des régimes putschistes nationalistes arabes étrangers. Ces milieux ne cessaient de combattre le consensus en question, allant parfois jusqu'à collaborer avec les appareils de répression policière contre ses partisans. Non, encore une fois, les progrès accomplis en matière de promotion de nos

Suite en page 16

Suite de la page 15

Suite : Inapproprié ! De la maladresse ministérielle au nécessaire consensus linguistique national.Par Ahmed Salem Elmoctar (Cheddad)

langues nationales ne sont pas le fruit des luttes de groupes nationalistes chauvins ou étroits. Ils sont avant tout le résultat des luttes, des réflexions et des sacrifices de militants du MND qui avaient compris la nécessité de concilier les aspirations culturelles des différentes communautés avec la construction d'une nation unie. Depuis le coup d'État du 10 juillet 1978, profitant du reflux du mouvement MND et de la disparition de plusieurs personnalités emblématiques attachées à l'esprit unitaire, la succession des putschs et des tentatives de putsch, souvent marqués par des motivations identitaires, n'a cessé de nous éloigner de ce consensus culturel et linguistique qui aurait pu constituer un socle solide pour notre unité nationale. Depuis lors, certains gouvernements ont timidement tenté de renouer avec cet esprit, en s'inspirant de quelques-unes de ses orientations, sans parvenir à convaincre véritablement les différentes composantes de la société. J'espère qu'aujourd'hui les promoteurs du projet de l'École républicaine sauront tirer les leçons de cette expérience historique et réussir là où tant d'initiatives ont échoué. La langue, un refuge peu commode En matière linguistique, comme au « mauvais vieux temps », certains continuent de s'accommoder d'une sorte de guerre larvée. Les uns se posent en défenseurs inconditionnels du français, tandis que les autres s'érigent en champions exclusifs de l'arabe. Chaque camp tend à s'approprier l'une de ces deux langues comme s'il s'agissait de sa propriété privée. Et, comme toujours au « mauvais vieux temps », chacun se vante parfois de l'ignorance de l'autre langue. Pourtant, parmi nos aînés lettrés en arabe, certains avaient très tôt dépassé ce complexe. Ils avaient fini par tirer profit de la langue de Molière, certains à l'écrit, d'autres à l'oral, et d'autres encore dans les deux registres. Je pense notamment au regretté Elmoustafa Bedreddine. Celuici a fini par apprendre à lire et à comprendre, pour l'essentiel, la langue française. Pourtant, la lutte pour la promotion de la langue arabe avait constitué l'une de ses premières motivations dans son engagement politique et syndical. Son exemple mérite d'être rappelé : défendre l'arabe ne signifiait pas nécessairement rejeter le français, pas plus que connaître le français ne devait conduire à mépriser l'arabe. La maîtrise d'une langue ne devrait jamais être perçue comme une menace pour une autre. Elle constitue plutôt une richesse supplémentaire, à condition que chacun renonce à en faire un instrument de domination ou d'exclusion. Des réalités têtues Aujourd'hui, nul ne peut ignorer qu'un pays désireux d'exercer pleinement sa souveraineté nationale doit pouvoir compter sur ses propres ressources, notamment sur ses langues nationales, pour produire et transmettre le savoir, administrer ses affaires et développer sa culture. L'ancienne puissance coloniale connaît parfaitement cette réalité. Elle ne ménage donc pas ses efforts pour maintenir et renforcer l'influence de sa langue dans son ancienne colonie, devenue, selon certaines analyses critiques, une forme de néocolonie. Toutefois, ce dernier qualificatif mérite d'être nuancé dans le cas mauritanien, notamment depuis la révision des accords de coopération intervenue en 1972. Il ne suffit pas, en effet, de constater la persistance d'une influence linguistique pour conclure automatiquement à une dépendance politique ou économique. Il faut également reconnaître une autre réalité : la langue française perd progressivement du terrain dans plusieurs domaines de la communication internationale, au profit de l'anglais et, potentiellement, d'autres langues comme le chinois. Même après le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, l'anglais y demeure largement utilisé comme langue de travail. Dès lors, tout intellectuel français qui entend participer pleinement à la recherche scientifique internationale doit aujourd'hui maîtriser l'anglais. De même, un travail de recherche qui se veut sérieux ne saurait ignorer les publications scientifiques anglophones, devenues incontournables dans de nombreux domaines. Cette évolution devrait nous inciter à dépasser les querelles héritées du passé. Il ne s'agit ni de renoncer au français ni de minimiser sa contribution à notre histoire, mais de comprendre que les rapports entre les langues évoluent et que nos choix doivent tenir compte des réalités contemporaines. Soyons pragmatiques Nous reconnaissons tous que la Mauritanie compte quatre langues nationales et qu'elle a également hérité du français comme langue étrangère de son passé colonial. Mais ayons aussi le courage de reconnaître qu'au sein de ces quatre langues, l'arabe occupe une place particulière : il est la langue de la grande majorité de la population. À travers le hassaniya, sa variété dialectale largement parlée dans le pays, il constitue également un important moyen de communication commerciale et de rapprochement entre les différentes composantes de la société. Cette prépondérance de

Suite en page 17

Suite de la page 16

Suite : Inapproprié ! De la maladresse ministérielle au nécessaire consensus linguistique national.Par Ahmed Salem Elmoctar (Cheddad)

fait ne saurait toutefois justifier le moindre empiètement sur les droits des locuteurs des trois autres langues nationales : le pulaar, le soninké et le wolof. Ces communautés doivent bénéficier des mêmes droits et des mêmes possibilités de développement linguistique et culturel que ceux reconnus aux groupes comparables dans d'autres pays. En aucun cas, la langue de la majorité ne doit devenir un obstacle à la promotion des langues et des cultures des communautés considérées comme minoritaires. La reconnaissance de la place particulière de l'arabe doit aller de pair avec la garantie effective des droits linguistiques de tous les citoyens. Réciproquement, les communautés dont les langues sont moins largement parlées doivent rester vigilantes afin que leurs légitimes revendications ne soient pas instrumentalisées contre les intérêts fondamentaux de la nation. Elles doivent également prendre pleinement conscience de la nécessité d'une collaboration harmonieuse avec l'ensemble des communautés nationales, afin de neutraliser les influences extérieures pernicieuses qui pourraient entraver tout progrès dans la promotion de nos langues et de nos cultures. La défense des langues nationales ne doit donc être ni un instrument de domination ni un prétexte à la division. Elle doit participer à la construction d'une citoyenneté commune, respectueuse de la diversité et fondée sur l'égalité des droits. En réalité, malheureusement, le citoyen ordinaire se sert souvent de la question linguistique comme d'un refuge face à l'arbitraire du système. Chacun peut être tenté de défendre une langue pour préserver certains avantages ou en obtenir d'autres, qu'il estime menacés par les revendications des locuteurs d'une autre langue. Or, lorsqu'il existe des avantages liés à la maîtrise d'une langue ou à l'appartenance à un groupe, ceux-ci profitent souvent davantage à une minorité de personnes occupant des positions privilégiées au sein du système qu'à l'ensemble des communautés concernées. Les citoyens des différentes communautés, dont beaucoup restent les véritables perdants de ce système, ont donc tout intérêt à unir leurs efforts pour préparer et garantir un avenir digne dans leur propre pays. La question linguistique ne doit pas nous détourner des véritables enjeux : l'accès équitable à l'éducation, à l'emploi, aux responsabilités publiques, à la justice et aux opportunités de développement. En matière de réforme de l'enseignement, nous devons donc nous armer d'un pragmatisme constructif. Il ne suffit pas de proclamer la supériorité d'une langue ou de dénoncer la prépondérance d'une autre. Il faut construire un système éducatif capable de promouvoir nos langues nationales, de garantir l'égalité des chances et de préparer nos enfants aux exigences du monde contemporain. Rappelons enfin que plusieurs anciennes puissances coloniales ont imposé une langue dominante, parfois au détriment des langues régionales ou minoritaires, avant d'évoluer progressivement vers des politiques plus nuancées. Dans certains cas, elles avaient tenté de reproduire dans leurs colonies des modèles linguistiques qui ne reflétaient pas toute la diversité de leurs propres sociétés. Aujourd'hui, il serait paradoxal que l'on nous pousse à adopter des politiques d'uniformisation linguistique sans tenir suffisamment compte de notre histoire, de notre diversité et des choix que nous devons effectuer en toute souveraineté. Armons-nous donc de sagesse, de lucidité et de pragmatisme pour déjouer les manœuvres divisionnistes, d'où qu'elles viennent. La Mauritanie n'a pas besoin d'une guerre des langues. Elle a besoin d'un consensus national qui fasse de ses langues un patrimoine commun, de sa diversité une richesse et de l'égalité entre ses citoyens le fondement de son unité.

Toute l'actualité mauritanienne, chaque jour, sur lecalame.info

Débat / Courrier

Chronique: Entre Nous



Cette fois c'est 1521 milliards d'ouguiyas. Anciennes ou nouvelles. Je ne sais pas trop. Mais, c'est quand même beaucoup d'argent que les députés ont mécaniquement adopté. Le fameux budget de la nouvelle année. Il y a tout dedans. Après, c'est le compte à rebours. On divise les 1521 milliards sur les institutions. Chacune en fait ce qu'elle veut. Avec ses ordonnateurs, ses comptables, ses administrateurs financiers, ses coordinateurs, ses questeurs, ses présidents des conseils d'administration, ses directeurs généraux, ses ministres. Les budgets augmentent. Les prestations diminuent. Paradoxe. Budget de la présidence et ses caisses noires. Budget de l'assemblée Nationale. Du Conseil Constitutionnel. Du Conseil Économique, Social et Environnemental. Puis encore beaucoup d'autres budgets dont on ne sait pas trop à quoi ils servent. Budget de la Commission Électorale Nationale Indépendante. Puis il y a les autres argents dédiés aux programmes et projets de développement et de modernisation de Nouakchott et des wilayas de l'intérieur. Puis il y a le budget pour payer notre armée mexicaine de milliers de conseillers, de chargés de mission de la présidence, de la primature, des ministères et autres administrations, des présidents de conseils d'administration. Il y a aussi les pécule des notables, chefs coutumiers et troubadours qui perçoivent des salaires. C'est ainsi que sont claqués 1521 milliards en 365 jours. C'est vrai qu'il y a aussi l'argent des missions (carburant, kérosène, gaz, charbon, eau, air, ciel, sel, terre, mer, croissants, lait, fromage, cigarettes ordinaires et pipes électroniques, parfums, cadeaux de retour de voyage...). Le président vient de retourner de la Russie et du Sénégal. Haby Rabah vient de rentrer au parlement. Certains esprits aigris et rétrogrades s'en offusquent. Vraiment ! Allah fasse que ceux qui nous connaissent meurent ou oublient. Salut! Sneiba El Kory

Toute l'actualité mauritanienne, chaque jour, sur lecalame.info

Débat / Courrier

L'Afrique face à l'occasion de tirer parti de son «dividende géopolitique » Par Igor Galo



La concurrence entre la Chine et les États-Unis, mais aussi avec l'Europe, le Japon et l'Inde, pour l'énergie et les matières premières critiques, ainsi que le besoin de ces puissances de s'assurer un soutien diplomatique dans leurs rivalités, offrent à l'Afrique une nouvelle occasion de renforcer son poids international. Mais cette dynamique comporte aussi des risques importants.

La concurrence entre la Chine et les États-Unis a ouvert une fenêtre d'opportunités pour de nombreux pays en développement. Sur l'échiquier mondial, où les superpuissances se disputent alliés, ressources et chaînes d'approvisionnement, la capacité à négocier des conditions plus favorables n'est plus l'apanage des grandes puissances. Le Japon, l'Inde et l'Union européenne jouent eux aussi leurs cartes pour renforcer leurs relations avec l'Afrique, intensifiant une compétition qui pourrait bénéficier à ceux qui, pendant des décennies, ont été cantonnés au rôle de simples fournisseurs de matières premières. Avec ses immenses réserves minérales, son potentiel agricole encore inexploité et une dynamique démographique sans équivalent, l'Afrique dispose d'un « dividende géopolitique » susceptible de transformer son avenir.

Cette dynamique n'est pas nouvelle, mais elle s'est considérablement intensifiée. La guerre entre la Russie et l'Ukraine a mis en évidence la dangereuse dépendance mondiale aux céréales et aux huiles végétales de la mer Noire. Et le conflit dans le golfe Persique a contraint de grands consommateurs, comme l'Union européenne, le Japon et l'Inde, à rechercher de nouveaux fournisseurs d'énergie. La leçon est claire : il ne suffit pas de garantir l'accès aux biens essentiels ; il faut diversifier les fournisseurs pour éviter une dépendance excessive à un seul partenaire. Dans cette diversification, l'Afrique dispose d'atouts de premier plan.

Un continent indispensable à la transition énergétique

Les chiffres sont éloquents. L'Afrique produit 72 % du cobalt mondial et 71 % des métaux du groupe du platine, concentre 70 % des réserves mondiales de phosphates et représente 44 % de la production mondiale de chromite, 36 % de celle de manganèse et 21 % de celle d'or. La Guinée assure plus de 25 % des exportations mondiales de bauxite. Un rapport de l'Institut des ressources naturelles en Afrique de l'Université des Nations unies (UNU-INRA) souligne que l'Afrique possède environ 30 % des réserves mondiales de minéraux critiques et que les recettes mondiales tirées du cuivre, du nickel, du cobalt et du lithium pourraient atteindre 16 000 milliards de dollars d'ici à 2050, l'Afrique subsaharienne étant en position de capter plus de 10 % de ce montant.

Le quasi-monopole chinois sur le raffinage de ces minerais — la Chine contrôle environ 90 % du graphite destiné aux batteries et plus de 60 % du lithium et du cobalt raffinés — offre aux gouvernements africains un pouvoir de

Suite en page 20

Suite de la page 19

Suite : L'Afrique face à l'occasion de tirer parti de son «dividende géopolitique » Par Igor Galo

négociation sans précédent. Les investissements publics dans les minéraux critiques au sein des économies avancées ont atteint 65 milliards de dollars en 2025, soit quatre fois plus qu'en 2023. L'Afrique doit veiller à ce qu'une partie de ces financements se traduise par des capacités de transformation sur place et des emplois locaux de qualité, plutôt que de se limiter à une nouvelle génération de mines tournées vers l'exportation, comme cela a souvent été le cas par le passé.

Nourrir le monde et les Africains : un potentiel méconnu

La production alimentaire constitue un autre levier de développement pour l'Afrique, peut-être plus surprenant encore. Malgré de fortes disparités entre régions et pays, le continent a le potentiel de subvenir à ses propres besoins alimentaires et même de devenir un fournisseur mondial de certains produits.

Sur un continent souvent associé à la faim, alors que celle-ci résulte surtout des conflits armés et de l'absence d'une industrie moderne, certaines régions disposent d'un potentiel considérable.

La République démocratique du Congo (RDC), par exemple, possède plus de 80 millions d'hectares de terres cultivables, dont moins de 10 % sont exploités. La Banque mondiale a indiqué que, si son potentiel était pleinement développé, l'agriculture congolaise pourrait nourrir plus d'un milliard de personnes.

Est-il réaliste d'envisager la mise en valeur de terres aujourd'hui improductives ? L'exemple du Brésil montre que oui. Le Cerrado brésilien, considéré pendant des décennies comme un écosystème peu fertile, a été transformé par l'entreprise publique Embrapa grâce aux biotechnologies et à l'amendement des sols. Cette région autrefois pauvre et peu productive du géant latino-américain représente aujourd'hui 60 % de la production agricole brésilienne et 22 % des exportations mondiales de soja. Si une transformation comparable était menée sur les vastes terres cultivables d'Afrique centrale et occidentale, ses effets sur la sécurité alimentaire mondiale et régionale seraient révolutionnaires.

Énergie : de nouveaux acteurs sur un échiquier qui se fragmente

Le potentiel énergétique de la région est mieux connu, avec le Nigeria, le Gabon, l'Algérie et la Libye parmi les principaux producteurs de gaz et de pétrole. Mais les nouvelles activités d'exploration et les progrès technologiques étendent la production de ressources énergétiques à de nombreux autres pays, précisément au moment où les grands consommateurs mondiaux cherchent à tout prix à diversifier leurs fournisseurs.

Le projet Greater Tortue Ahmeyim (GTA), à la frontière maritime entre le Sénégal et la Mauritanie, en est un exemple : il a réalisé sa première livraison de gaz naturel liquéfié (GNL) en avril 2025 et dispose d'une capacité de 2,4 millions de tonnes par an. Le Mozambique a relancé, en janvier 2026, son mégaprojet de GNL, doté d'un budget de 20,5 milliards de dollars. La Tanzanie négocie un investissement de 42 milliards de dollars pour un projet d'une capacité pouvant atteindre 10 millions de tonnes par an. Autant de signes clairs que l'Afrique se positionne comme un fournisseur énergétique alternatif pour l'Europe et l'Asie. À cela s'ajoute le développement d'industries locales de transformation, comme la raffinerie Dangote au Nigeria et celle que cette même entreprise prévoit en Afrique de l'Est. Un signal prometteur pour la création de valeur ajoutée et le développement de chaînes de valeur dans la région, tant pour répondre aux besoins intérieurs que pour exporter.

Au dividende géopolitique s'ajoute un dividende démographique

Les atouts de l'Afrique pour renforcer son poids et son influence à l'échelle mondiale ne se limitent pas à la géopolitique. Au dividende géopolitique potentiel qui s'offre aujourd'hui au continent s'ajoute un dividende démographique sans équivalent. La population africaine, de 1,55 milliard d'habitants en 2025, devrait atteindre 2,586 milliards en 2050. L'âge médian du continent n'est que de 19 ans, contre 46 en Europe. Vers 2040, la population en âge de travailler en Afrique dépassera celles de l'Inde et de la Chine réunies. Bien que le continent connaisse lui aussi une baisse du nombre d'enfants par femme et une hausse de l'espérance de vie, l'Afrique est le seul continent où la population active augmente durablement.

La combinaison de ces deux dividendes donne déjà des résultats. Selon le FMI (Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2026), l'Afrique subsaharienne a enregistré une croissance de 4,5 % en 2025, contre 3,1 % à l'échelle mondiale, et devrait maintenir ce même taux de 4,5 % en 2026. Dans 31 pays africains, la croissance atteint ou dépasse 4 % en 2026 : Soudan du Sud (10,5 %), Éthiopie (9,2 %), Rwanda (7,4 %), Guinée (7,2 %), Bénin (7,0 %), Niger (7,0 %), Soudan (7,0 %), Ouganda (6,2 %), Côte d'Ivoire (6,0 %), Tanzanie (6,0 %), Ghana (5,7 %), Djibouti (5,6 %), Zambie (5,6 %),

Suite en page 21

Suite de la page 20

Suite : L'Afrique face à l'occasion de tirer parti de son «dividende géopolitique » Par Igor Galo

Liberia (5,5 %), Mali (5,5 %), RDC (5,2 %), Égypte (5,1 %), Gambie (5,1 %), Cabo Verde (5,0 %), Togo (5,0 %), Zimbabwe (5,0 %), Guinée-Bissau (4,7 %), Tchad (4,5 %), Kenya (4,5 %), Maroc (4,5 %), Angola (4,4 %), Botswana (4,4 %), Burkina Faso (4,4 %), Mauritanie (4,4 %), Nigeria (4,2 %) et Sierra Leone (4,0 %). La diversité de cette liste — qui comprend aussi bien de petites économies que des géants comme le Nigeria ou l'Égypte, et s'étend du Maghreb au Cap — montre que le dynamisme africain n'est pas un phénomène isolé, mais une tendance continentale.

Dans un monde qui se redéfinit et se fragmente, l'Afrique a une occasion accrue d'améliorer sa position et son influence à l'échelle mondiale. La concurrence pour ses ressources et son soutien diplomatique peut lui permettre de mieux négocier et de donner une impulsion décisive à son développement. Le défi consiste à maintenir ces taux de croissance et à les transformer en progrès durables.

Les difficultés sont réelles. Bâtir des institutions fortes, transparentes et démocratiques, capables de garantir la paix, la cohésion sociale et un développement équitable, demeure le grand défi à relever. L'Afrique a devant elle quelques années de vents favorables. Encore faut-il que les dirigeants politiques et économiques du continent prennent pleinement conscience de cette conjoncture. Ce n'est pas le manque de ressources qui maintient l'Afrique dans une position défavorable, mais le manque d'institutions solides et de dirigeants — politiques et économiques — honnêtes et courageux, soucieux du développement du continent. Le dividende géopolitique est là. En tirer parti ou le gaspiller : telle est la grande partie qui se joue aujourd'hui.

Débat / Courrier

Sécurité de proximité en Mauritanie : prévention, vigilance et collaboration piliers d'une sécurité durable

La sécurité de proximité ne se limite pas à surveiller un bâtiment ou à contrôler un accès. Elle repose sur une présence humaine responsable, une vigilance permanente, une bonne connaissance de l'environnement et une collaboration constructive entre les citoyens, les entreprises, les agents de sécurité privée et les autorités compétentes.

La sécurité commence au plus près des citoyens

Dans un contexte où la protection des personnes, des biens et des infrastructures constitue une préoccupation majeure, la sécurité de proximité apparaît comme une approche essentielle pour renforcer la tranquillité des populations et la prévention des risques en Mauritanie. À Nouakchott, à Nouadhibou comme dans les autres localités du pays, les besoins en matière de sécurité concernent aussi bien les habitations, les commerces, les établissements scolaires, les entreprises, les administrations que les sites industriels et les espaces collectifs.

Face à ces enjeux, une conviction mérite d'être rappelée : la sécurité efficace ne repose pas uniquement sur les moyens matériels ou les dispositifs de surveillance. Elle dépend également de la qualité de la présence humaine sur le terrain, de la capacité à anticiper les incidents et de la responsabilité de chaque acteur. C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit la sécurité de proximité, une démarche fondée sur l'observation, la prévention, le dialogue et la réactivité.

Le rôle stratégique des sociétés de sécurité privée

En Mauritanie, les sociétés de sécurité privée peuvent apporter une contribution importante à la protection des personnes et des biens, dans le respect de la réglementation applicable et des compétences des autorités publiques. « Leur mission ne doit pas être réduite à la simple présence d'un agent devant un portail. Elle comprend notamment le contrôle des accès, la surveillance des installations, l'identification des situations inhabituelles, la gestion des flux de visiteurs, la prévention des incidents et le signalement rapide de toute anomalie » soutient Monsieur Alassane Dianka, superviseur dans une société de sécurité privée établie à Nouakchott.

Dans les entreprises et les administrations, un dispositif de

Suite en page 22

Suite de la page 21

Suite : Sécurité de proximité en Mauritanie : prévention, vigilance et collaboration piliers d'une sécurité durable

sécurité bien organisé participe également à la continuité des activités, à la protection des équipements et à l'amélioration du climat de travail. Toutefois, l'efficacité de ces prestations dépend largement de la compétence des agents, de la qualité de leur encadrement et de la rigueur des procédures appliquées quotidiennement. « La sécurité privée ne remplace donc pas les forces de sécurité publiques. Elle intervient dans le cadre de ses attributions, en complémentarité avec les dispositifs institutionnels, et contribue ainsi à une approche globale de la prévention », soutient monsieur Daniel Fidelis, superviseur dans une société de sécurité privée.

Selon le chef de sécurité d'une autre grande société renommée : « La sécurité se construit sur le terrain ». Du point de vue opérationnel, le chef de sécurité occupe une place déterminante dans le fonctionnement d'un dispositif de sécurité privée. Il constitue le relais entre la direction de l'entreprise, les agents déployés sur les sites et les responsables des structures clientes. Comme le résume cette contribution professionnelle venant de monsieur Moctar alias Enjo, consultant en sécurité et ancien chef de sécurité : « Pour moi, la sécurité de proximité commence par une présence effective, une observation attentive et une bonne connaissance du site confié à notre responsabilité. Un agent de sécurité doit être ponctuel, discipliné, courtois et constamment vigilant. Il ne suffit pas d'être présent physiquement : il faut être capable de reconnaître une situation inhabituelle, d'appliquer les consignes et d'alerter les responsables au bon moment. ». Cette déclaration synthétise les exigences essentielles du métier. Elle souligne que la qualité du service dépend autant du comportement de chaque agent que de l'organisation mise en place par son entreprise.

Alassane Dianka poursuit cette réflexion à travers les responsabilités qui lui incombent : « Notre travail consiste aussi à contrôler les prises de poste, à vérifier le respect des consignes, à effectuer des visites inopinées, à examiner les registres de sécurité et à nous assurer que les agents restent attentifs pendant toute la durée de leur service. Lorsqu'une insuffisance est constatée, il faut intervenir rapidement, corriger les pratiques et, si nécessaire, renforcer la formation. » En effet, la supervision ne doit pas être considérée comme une simple formalité administrative. Elle constitue un véritable outil de prévention et d'amélioration continue. Un poste abandonné, un contrôle d'accès négligé ou une information mal transmise peuvent fragiliser l'ensemble du dispositif. Le superviseur doit donc veiller à la discipline opérationnelle, mais aussi accompagner les agents, écouter leurs difficultés et leur donner les moyens d'accomplir correctement leur mission.

Former les agents pour professionnaliser davantage le secteur

La qualité de la sécurité de proximité repose aussi sur la formation continue des personnels. Les agents doivent être préparés aux techniques d'observation, au contrôle des accès, à la rédaction des rapports, à la communication professionnelle, à la gestion des conflits et aux procédures d'alerte. Ils doivent également connaître les limites de leurs prérogatives et savoir quand solliciter les autorités compétentes plutôt que tenter de gérer seuls une situation dangereuse. La formation aux premiers secours, à la prévention des incendies, à l'évacuation et aux conduites à tenir en situation d'urgence constitue un complément précieux, adapté aux risques propres à chaque site.

Pour les superviseurs, les compétences attendues sont encore plus larges : planification des équipes, gestion des relèves, contrôle de la qualité, analyse des incidents, accompagnement des agents et production de rapports fiables. Une société de sécurité privée qui investit dans la formation et l'encadrement renforce ainsi sa crédibilité auprès de ses clients et participe à la professionnalisation du secteur en Mauritanie.

En somme : la sécurité est avant tout une affaire de responsabilité

La sécurité de proximité constitue bien plus qu'un dispositif de surveillance. Elle représente une démarche humaine et organisationnelle fondée sur la prévention, la vigilance, le professionnalisme et la collaboration. La contribution des sociétés de sécurité privée en Mauritanie peut être particulièrement utile lorsqu'elle repose sur des agents bien formés, des superviseurs engagés, des procédures rigoureuses et une coopération appropriée avec les clients et les autorités compétentes.

Le message porté par l'expérience du terrain est clair : une sécurité durable ne se décrète pas, elle se construit chaque jour, à travers

Suite en page 23

Suite de la page 22

Suite : Sécurité de proximité en Mauritanie : prévention, vigilance et collaboration piliers d'une sécurité durable

des gestes professionnels, des contrôles réguliers et une responsabilité partagée. En définitive, protéger les personnes et les biens, c'est aussi préserver la confiance, favoriser la sérénité des activités économiques et contribuer à un environnement plus sûr pour tous. C'est dans cette ambition collective que la sécurité de proximité peut trouver toute sa valeur en Mauritanie.

Coach d'entreprise, chargé de cours

Nous contacter

Le Calame

Directeur de publication: Ahmed Ould Cheikh

Facebook: facebook.com/lecalame

Site: lecalame.info

Adresse: Nouakchott, Mauritanie

Dans ce numéro

Suite de la une p. 2

Débat / Courrier p. 10

Toute l'actualité mauritanienne, chaque jour, sur lecalame.info